

# Contrat de location de chambre

## INFOS CLIENT

N° client : .....

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
CP : ..... Ville : .....  
Tél. : ..... Portable : .....  
Email : ..... @ .....  
Souhaitez-vous recevoir votre confirmation de réservation par mail ?  oui  non

## INFOS PARTICIPANTS

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE

Immatriculation : ..... Nbre de personnes : .....

Animal :  oui  non

### INFOS SEJOUR, JE DESIRE LOUER :

#### UN LOCATIF

Le solde est à régler 30 jours avant votre arrivée

Date d'arrivée : ..... / ..... / 20\_\_ à partir de 15h

Date départ : ..... / ..... / 20\_\_ jusqu'à 10h

CHAMBRE :

REPAS : par jour et par personne :

- Pension complète 20 €
- Petit déjeuner : 4 €
- Déjeuner : 11 €
- Dîner : 7 €

#### JE SOUHAITE LOUER (sous réserve de disponibilité)

- Draps tissus : .....Grand lit .... Petit lit
- 

Je déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales (au dos de ce document) de location et m'engage à les respecter

### ACOMPTE A VERSER

Location	soit :	30 % du séjour	€
<b>Total acompte à régler</b>			€

Adhésion association : 10 € forfait famille  
5 € forfait solo  
(cotisation obligatoire une fois par an)

\_\_\_\_\_

### MODE DE REGLEMENT

- chèque  chèque vacances  Mandat cash  
N° : \_\_\_\_\_
- Virement bancaire :  
IBAN : FR82 2004 1010 1301 5862 1103 414  
Code BIC : PSSTFRPPREN  
*Merci de nous indiquer le jour du virement*

**Date et signature :**

# Conditions Générales de Location

## La Réservation :

La réservation ne pourra être traitée qu'à réception du contrat de location accompagné d'un acompte dont le montant est calculé en fonction du type de location :

La réservation devient définitive dès qu'elle a fait l'objet d'une confirmation écrite de notre part. La réservation est nominative, il est interdit de sous-louer ou de céder à un tiers. Toute modification du contrat pouvant entraîner la variation du montant des redevances en plus ou en moins, doit être signalée et ne sera effective qu'après accord du gestionnaire. En cas de déclaration inexacte, le contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au centre Joie de Vivre.

**Note :** les mineurs non accompagnés par leurs parents ne seront pas admis.

## Les modalités de paiement :

Accompagné du contrat de réservation signé : par chèque bancaire ou CCP, mandat postal, chèques vacances ANCV (en entier avec talon du haut).

## Le solde des séjours :

Le règlement du solde s'effectue comme suit:

- pour les locations: intégralité du solde à payer 30 jours avant votre arrivée.

## Les Tarifs :

Ils comprennent :

- La location de l'hébergement (pour le nombre de personnes indiqué, un bébé comptant pour une personne),
- la fourniture en gaz et électricité pour les hébergements,

Ils ne comprennent pas :

- les suppléments tels que : certaines activités, la location de linge, le nettoyage de la location en fin de séjour, les locations diverses

## Cautions

Une caution de 150 € vous sera demandée le jour de votre arrivée, en garantie d'une restitution de l'hébergement en bon état, ainsi qu'une caution supplémentaire de 50 € en garantie d'une restitution de l'hébergement en parfait état de propreté.

Un contrôle de l'hébergement est effectué avant chaque arrivée par le personnel du centre de vacances. Nous vous remettons à l'arrivée une fiche de contrôle à renseigner et à retourner à la réception

sous 24 heures. Le jour de votre départ, nous vous demandons de respecter les consignes (faire le ménage ...).

La veille de votre départ, il vous sera demandé de prendre rendez-vous pour convenir de l'heure de l'état des lieux de sortie. Un personnel du centre effectuera un contrôle de votre location, et les cautions vous seront restituées (en juillet/août).

## Extrait du règlement intérieur

- Silence : la circulation des véhicules à moteur est limitée à 10 km/h et est interdite entre 22h30 et 7h00 du matin. L'usage d'appareils sonores ne doit pas être perçu au-delà du périmètre de chaque chambre. A partir de 23h, il est obligatoire que chacun respecte le droit au repos de ses voisins.

## Arrivée retardée - départ anticipé

Le gestionnaire du centre doit être avisé par écrit (email ou courrier) de tout retard éventuel de votre arrivée, afin de conserver votre location d'emplacement ou d'hébergement. Sans nouvelles de votre part 24 heures après la date d'arrivée prévue, il se réserve le droit de disposer de l'emplacement prévu.

Il n'y a aucun remboursement, ni aucune réduction dans le cas d'une arrivée retardée ou d'un départ anticipé quelles qu'en soient les raisons. Le règlement de la totalité des jours et/ou nuitées réservés est dû en intégrité au centre Joie de Vivre.

## Assurance annulation et interruption

\* En cas d'annulation ou d'interruption de séjour, la responsabilité du centre Joie de vivre ne saurait être engagée. De ce fait, cela ne donnera lieu à aucun remboursement de la part du centre.